

L'INDEPENDANT

DES BASSES-PYRENEES

JOURNAL REPUBLICAIN PARISSANT TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE DIMANCHE

TÉLÉPHONE 0.33

TÉLÉPHONE 645

ABONNEMENTS :

	3 Mois	6 Mois	1 An
Pau, département et limitrophes.....	6 fr. »	10 fr. »	20 fr. »
Autres départements.....	6 fr. 50	12 fr. »	24 fr. »
Etranger.....	10 fr. »	18 fr. »	36 fr. »
Maires et Instituteurs des Basses-Pyrénées.....	8 fr. »	16 fr. »	

REDACTION & ADMINISTRATION : 11, Rue des Cordeliers, PAU.

Rédacteur en chef : OCTAVE AUBERT

La direction politique appartient au Conseil d'Administration de la Société Anonyme de L'INDEPENDANT

Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces doit être adressé à PAU à M. Georges HAURET, Administrateur-Comptable. A PAU, aux diverses Agences pour les Annonces.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES :

Annonces judiciaires.....	20 c. la ligne.
Annonces ordinaires.....	30 —
Réclames.....	50 —
Chronique locale ou Faits divers.....	1 franc.

Les Annonces de durée se traitent à forfait.

Nouvelles Officielles.

Samedi (matin.)

Assez grande activité des deux artilleries dans la région de Maisons-de-Champagné et sur la rive droite de la Meuse. Pas d'action d'infanterie.

Dans la nuit du 5 au 6 décembre, notre aviation a bombardé les gares de Erlbourg, de Thionville et divers dépôts et cantonnements de l'ennemi en arrière du front.

ARMÉE D'ORIENT

6 Décembre 1917. — Activité de l'artillerie faible sur l'ensemble du front. Le froid et le mauvais temps gênent les opérations. Les patrouilles britanniques ont fait quelques prisonniers dans la région de Séria.

COMMUNIQUE BRITANNIQUE

7 Décembre. — Nous avons exécuté avec succès, ce matin, une opération de détail au nord de la Vaquerie. Des troupes de l'Ulster ont enlevé les tranchées qui constituaient nos objectifs, apportant ainsi une amélioration à nos lignes. Nos patrouilles ont attaqué avec succès, la nuit dernière, au sud-est d'Ypres, des groupements de travailleurs ennemis. Un coup de main allemand a été repoussé au nord-est d'Ypres. L'ennemi a eu sur ces deux points un certain nombre de tués et de blessés et a laissé des prisonniers entre nos mains.

AVIATION. — Le temps qui est demeuré favorable dans la journée d'hier, a permis à nos pilotes de poursuivre leurs opérations de reconnaissance et de photographie sur les positions, lignes de communications et champ d'aviation ennemis.

Des bombes ont été jetées, au cours de la journée, sur les cantonnements allemands et un raid très réussi a été effectué sur la gare et les voies de garage de Valenciennes où des incendies ont été provoqués. L'infanterie ennemie a été, en outre, à plusieurs reprises, attaquée dans ses tranchées à la mitrailleuse.

Au cours de nombreux combats aériens de la journée, 5 appareils ennemis ont été abattus et trois autres contraints d'atterrir désarmés. Un des nôtres n'est pas rentré.

Samedi (Soir.)

Assez grande activité des deux artilleries sur la rive droite de la Meuse, en particulier dans la région de la cote 344 et le secteur Beaumont-Bezonnvaux.

Dans la région au sud de Senones, les Allemands ont tenté un coup de main sur nos petits postes. Ils ont été complètement repoussés.

Nuit relativement calme sur le reste du front.

COMMUNIQUE BRITANNIQUE

8 Décembre (après-midi). — Activité de l'artillerie ennemie au cours de la nuit vers Flesquières et au nord de la route de Ménin.

Aucun autre événement important à signaler.

Nouvelles de la Guerre.

LE PAPE ET LA PAIX MAXIMALISTE

Londres. — Le « Daily Express » annonce que la secrétairerie du Vatican fait connaître officiellement que le Saint-Siège n'appuie et n'appuiera les tentatives de paix séparée actuellement entreprises entre la Russie et les empires centraux.

AUGMENTATION DES EFFECTIFS ANGLAIS

Londres. — Une information de source autorisée apprend que le cabinet s'occupe activement du problème des effectifs pour l'année prochaine. Aucune disposition n'a été prise encore.

Sir Auckland Geddes a soumis au gouvernement un projet de mesures en vue d'assurer le recrutement nécessaire. La proposition relative à l'élévation de la limite d'âge militaire ne sera certainement pas adoptée, car elle ne compte pas la majorité au sein du cabinet.

Quatre moyens seront mis en œuvre pour obtenir les contingents nécessaires : 1° Le recrutement des jeunes gens de 18 ans ; 2° l'appel des exemptés dont l'exemption a expiré ; 3° la sélection des travailleurs d'industrie minière qui a déjà commencé ; 4° enfin la sélection des ouvriers non indispensables dans les usines de munitions et dans les industries secondaires pour la défense nationale.

EN ORIENT

Paris. — La Commission des affaires extérieures a entendu M. Pichon, Ministre des affaires étrangères, qui lui a exposé la situation diplomatique en Orient et les résolutions prises à la Conférence des alliés. La Commission entendra le Président du Conseil à sa prochaine séance.

que les déclarations du Ministre des affaires étrangères, n'ont pas porté seulement sur la situation politique de la Russie et les conséquences que peuvent comporter pour la Roumanie les propositions d'armistice, mais d'une façon plus générale sur l'ensemble de la diplomatie des nations alliées et sur les conditions dans lesquelles leur action peut s'exercer.

LES ETATS-UNIS

CONTRE L'AUTRICHE-HONGRIE

Washington. — La Chambre a voté la déclaration de guerre à l'Autriche-Hongrie.

Washington. — Le président Wilson a signé la déclaration de guerre à l'Autriche-Hongrie.

VICTOIRE ANGLAISE EN PALESTINE

Londres. — Un communiqué officiel de Palestine annonce que la ville d'Hebron a été occupée par les troupes britanniques.

GUILLAUME ET LENINE

Amsterdam. — On mande de Berlin qu'une importante conférence aura lieu demain sous la présidence du Kaiser pour discuter les propositions du gouvernement de Lenine et la réponse que doit y faire l'Allemagne.

EN ROUMANIE

Les graves événements actuels qui modifient si profondément la situation orientale, laissent prévoir des changements importants dans le gouvernement roumain. Il paraît difficile que le président du conseil, M. Brătianu, qui a déclaré la guerre, reste au pouvoir. Il n'est même pas interdit de penser que des transformations plus étendues pourraient se produire.

LE DISCOURS DE M. WILSON ET L'ALLEMAGNE

Bâle. — Le Message de M. Wilson a produit une forte impression sur les journaux allemands, qui ne peuvent s'empêcher d'en reconnaître l'importance. La « Gazette de Voss » écrit : « Le Message de M. Wilson est une partie importante de la grande action que l'Amérique a commandé, visiblement d'accord avec les Alliés, pour troubler les négociations entre les puissances centrales et la Russie. Les Etats-Unis cherchent, dans ce but, à agir sur le gouvernement russe actuel, aussi bien que sur les Alliés de l'Allemagne. »

Le « Berliner Tageblatt » affirme que l'Allemagne est unie contre l'ennemi, mais laisse percer ses inquiétudes devant le danger américain. « Il ne faut pas méconnaître, dit-il, que la volonté intraitable de l'Amérique pour la prolongation de la guerre conduit dans l'inconnu. »

Voir la Dernière Heure à la 3^e Page.

Motoculture et Electroculture.

La crise de la main-d'œuvre agricole s'aggrave et il est indispensable de faire appel au concours des machines. Les membres de la Chambre syndicale de la motoculture se sont adressés au ministre de l'Agriculture — c'était alors M. Ferdinand David — pour lui demander de soutenir leurs efforts, car aucune industrie travaillant les métaux ne peut produire actuellement sans que l'Etat lui fournisse les moyens d'obtenir les matières premières. En même temps que l'administration de l'Agriculture offrira des commandes à nos fabricants, il faudra que l'administration de la guerre accorde une priorité qui permette d'avoir rapidement des matières et de la main-d'œuvre. La Chambre syndicale de la Motoculture s'est d'ailleurs engagée à fournir des machines françaises correspondant au type de machine américaine qui serait indiquée à qualité égale, prix égal. Elle indique d'ailleurs qu'il y a intérêt à faire plus solide et plus durable que la fabrication américaine.

En tout cas, après quarante mois de guerre, l'Etat doit comprendre — et l'on peut compter sur l'esprit pratique et la volonté de M. Victor Boret — que pour répondre aux besoins français, nos constructeurs de machines productrices doivent bénéficier des mêmes avantages que les constructeurs des machines de guerre ; car ils travaillent eux aussi pour la France et pour la victoire.

Dans le Sud-Est et notamment dans la quatorzième région militaire, on s'est efforcé d'utiliser pour la culture l'énergie électrique, et dans tous les pays de houille blanche il peut en être ainsi. La substitution de l'électricité aux autres forces ne doit pas être limitée aux seules batteries ; la pénurie de la main-d'œuvre agricole qui sera une des plus malheureuses conséquences de la guerre, fait une obligation de tendre à tous les appareils agricoles, et imposera même l'emploi du courant dans la plupart des travaux de la ferme. Ce serait, en effet, une anomalie d'employer le charbon ou l'essence qui ne descendront pas, même après la guerre, aux prix pratiqués au début de 1914. Pour une grande part d'ailleurs, le charbon et l'essence sont des matières importées, et à la fin des hostilités, il y aura intérêt à diminuer nos appels à l'étranger si nous voulons améliorer rapidement le change.

Un officier distingué de l'Intendance qui du Mans, a été délégué par le ministre auprès du Comité économique de Lyon, a fort bien montré que l'électroculture est une vaste question qui peut et doit être immédiatement étudiée dans son ensemble ; elle va créer des intérêts nouveaux que seul l'intérêt privé pourra vivifier. Dans toutes les régions où l'électroculture est possible, une association devrait se constituer sous une forme et un capital à déterminer et dont le programme comprendrait à la fois la théorie et l'application.

Il importe de faire auprès des agriculteurs eux-mêmes une propagande judicieuse pour leur montrer les conséquences fatales de la diminution de la main-d'œuvre, si l'on n'y supplée pas par un développement des moyens mécaniques ; les machines agricoles ordinaires ont été acceptées par eux après bien des hésitations ; pourquoi seraient-ils longtemps réfractaires à l'emploi des machines électriques ?

L'AMÉRIQUE POUR LA PROLONGATION DE LA GUERRE CONDUIT DANS L'INCONNU.

EN AUTRICHE

Bâle. — Devant la délégation hongroise, le comte Czornin a prononcé les paroles suivantes : « Je réponde, par une dénégation catégorique, aux reproches qui me furent faits que la politique ennemie pratique, est faible et nous met, pour ainsi dire, à la remorque de l'Allemagne qu'à cause de cela, nous poursuivons la guerre plus longtemps qu'il ne serait nécessaire et que nous combattons pour permettre des conquêtes allemandes. » Nous combattons pour la défense l'Allemagne aussi bien que pour nos frontières territoriales. Nous combattons pour l'Alsace-Lorraine, comme l'Allemagne combat pour nous, combat pour Lemborg et Trieste. Je ne fais pas de différence entre Trieste et Strasbourg. »

Voir la Dernière Heure à la 3^e Page.

Motoculture et Electroculture.

L'association devrait aussi s'adresser aux syndicats agricoles et leur donner l'exemple, en créant une ou plusieurs organisations de labourage, de moissonnage, etc.

Pour la mise en pratique du programme nouveau, il faut envisager la distribution du courant dans les exploitations agricoles, la fourniture d'un matériel nouveau et la substitution rapide de celui-ci à l'ancien.

Bien qu'il ne travaille que pendant certaines saisons, l'agriculteur est un client intéressant, surtout dans les secteurs d'éclairage électrique. Il consomme le jour et sa consommation s'opère surtout dans la saison de surproduction du courant. Pourtant, là où elles ont été sollicitées, les compagnies électriques paraissent peu disposées à faire la dépense que représente la canalisation nécessaire pour desservir la clientèle agricole.

Mais il est possible de créer des secteurs spéciaux et d'équiper des chutes. Il est vrai que la dépense serait très forte et que les intéressés devraient s'efforcer d'en partager les frais avec d'autres clients. On pourrait aussi faire aux nouveaux exploitants de la houille blanche, richesse naturelle comme la houille noire, l'obligation de réserver un pourcentage de leur production à l'agriculture ; mais est-ce que cette servitude ne découragerait pas les capitaux disposés à aller à la mise en exploitation des chutes ?

La meilleure solution qu'on puisse recommander à l'association d'initiative privée dont nous avons parlé, c'est de procéder par ses propres moyens à des installations provisoires, légères et déplaçables, de façon à économiser les fils et les piquets. En achetant et en revendant le courant, l'association rémunérerait son capital et amortirait son matériel.

Des batteries électriques existent ; différents types ont été établis par des constructeurs, notamment par ceux de Vicron, et fonctionnent dans plusieurs départements à la satisfaction de leurs propriétaires. Mais tout le matériel agricole, celui des champs comme celui de la ferme, est à créer ou à modifier. Les études devront englober non seulement les appareils complets, mais aussi l'adaptation et la transformation des machines existantes. Pour accélérer cette transformation, l'association pourrait vendre des appareils actuels, locomobiles et moteurs à essence. Enfin, en faisant faire un grand pas à la question de l'application de l'électricité à l'agriculture, l'association rendrait un immense service à d'autres régions qui manquent de matériel et notamment aux pays envahis qui, dès leur libération, auront besoin de tout, en leur livrant les appareils anciens rendus disponibles par leur rachat aux clients d'électricité.

Voilà des idées qui secouent très fort — nous nous en rendons bien compte — nos routines anciennes. Or nous sommes non pas des esprits chimériques, mais des réalisateurs. C'est parce que la nécessité s'impose d'une réorganisation que nous travaillons de notre mieux à l'évolution des idées et des moyens. Si l'on ne veut pas que la France végète et meure, il faut que tout le monde s'adapte aux nécessités créées par la guerre. Qu'on le veuille ou non, c'est un temps nouveau qui commence. Octave AUBERT.

INVOLABILITE DES FRONTS et emploi des réserves.

La pénétration de vive force de la troisième armée britannique au centre des lignes allemandes, au sud de Cambrai, appelle de nouveau l'attention sur deux questions les plus suggestives de la guerre actuelle : l'inviolabilité des fronts et l'emploi des réserves. L'augmentation de puissance de l'armement a amené, dans la défensive surtout, une extension proportionnelle des fronts qui peut être admise, à la condition d'être maintenue dans de justes limites. Un front peut être considéré comme « inviolable » quand le défenseur possède sur l'assaillant une supériorité incontestable de moyens et en particulier d'artillerie. Dans le cas contraire, la défensive est à la merci de l'adversaire.

Une position n'est avantageuse que si elle dispose de la garnison nécessaire à toute l'étendue de son action, jusqu'à la reprise de l'offensive, qui est le but final de toute défensive. Elle cesse d'être « forte », dès qu'elle présente des points « faibles », parce que la perte de l'un d'eux peut, à bref délai, causer la chute de la position entière, à moins que l'intervention rapide d'une réserve suffisante ne vienne rétablir la situation.

L'organisation d'un front comporté, en général : une ligne d'observation, une ou plusieurs lignes de « résistance » et une « réserve », destinée à passer à l'imprévu, dont la part n'est jamais négligeable. Sur une ligne étendue comprenant plusieurs secteurs, l'action des réserves locales doit être soutenue et au besoin complétée, par une « réserve générale ». Ces principes, vrais en stratégie comme en tactique, ne peuvent être méconnus, sans entraîner des conséquences graves, dont les exemples sont nombreux au cours de cette guerre.

En France, au début, l'absence de toute réserve importante à l'ouest de l'Escaut a facilité l'enveloppement de l'armée britannique et précipité le mouvement des Allemands vers Paris. La marche de l'ennemi aurait été arrêtée sur l'Aisne, si la 6^e armée avait pu être concentrée quelques jours plus tôt au sud d'Amiens. L'action de cette 6^e armée, malgré sa faiblesse numérique et sa constitution hâtive, a néanmoins joué un rôle décisif. Sa vigoureuse attaque dans le flanc des assaillants et l'intervention rapide des troupes débarquées en toute sécurité dans l'intérieur du camp retranché de Paris ont déterminé la victoire de l'Ouroq, prélude de celle de la Marne.

Par contre, la retraite des Allemands a été rendue inévitable par l'insuffisance des réserves échelonnées en arrière de leur droite. Nos adversaires, qui avaient incontestablement, à cette époque, la supériorité du nombre et une artillerie plus puissante, ont fait une application fautive de l'adage : « On ne manœuvre pas contre un ennemi battant en retraite. » Cette faute les a conduits à commettre une imprudence dont ils ont eu à se repentir. Leur 4^e corps de réserve, assailli à l'improviste, a été rompu ; sa défaite a découvert le flanc droit de l'armée de von Kluck et celui de toute la ligne allemande.

Les succès Russes en Prusse orientale ont été dus à une cause analogue. Les troupes allemandes qui leur ont été opposées, dans les premiers jours, ont été impuissantes à empêcher l'invasion du territoire allemand. Cet échec a obligé nos ennemis à rappeler de France, par les voies rapides, les réserves nécessaires — aux dépens de l'opération principale, menée sur le front occidental et restée par suite inachevée.

De même, dans la période à laquelle on a donné le nom de « course à la mer », toutes les tentatives d'enveloppement faites par les Allemands ont été déjouées par l'intervention, en temps opportun, de l'armée de Castellana à l'est de Mondidier, de l'armée de Maud'huy aux environs d'Arras, de l'armée britannique et de l'armée d'Urbal sur l'Yser.

Plus tard, l'attaque de Champagne aurait eu des résultats plus décisifs, si elle avait pu être alimentée et poursuivie par des réserves plus abondantes. Les deux adversaires qui, pour la première fois, disposaient en personnel et en matériel de ressources à peu près égales, se sont mutuellement fixés. Les succès de l'attaque française n'en a pas moins été le signal et le premier acte d'une reprise partielle, mais bien caractérisée, de l'offensive sur le front franco-britannique. Les batailles de la Somme, après avoir pris des lignes réputées inviolables, ont amené le recul stratégique du maréchal von Hindenburg. Cette retraite, d'abord précipitée, n'a fait que

s'accroître depuis, parce que la mise en œuvre incessante de nouvelles réserves a assuré aux armées britanniques la possibilité de poursuivre leurs succès et de développer leur action de la mer jusqu'à l'Oise.

Par contre, l'absence de réserves suffisantes n'a pas permis aux Anglais d'exploiter tactiquement et stratégiquement leur offensive récente sur Cambrai. Je ne veux retenir à l'appui de mon raisonnement que cette dernière cause de l'arrêt de cette offensive brillante et de l'efficacité de la contre-offensive allemande qui la suivit et qui a pu être réalisée, grâce à l'entrée en ligne de nouvelles divisions ennemies, amenées très opportunément sur le front qui avait flechi.

L'enlèvement du plateau de la Maison par une armée française a dévoilé chez les Allemands, au sud de Laon, une absence presque complète de forces disponibles, à la suite de leurs assauts répétés contre nos positions du Chemin-des-Dames. Leur épuisement a laissé, cette fois, sans riposte un coup sensible, porté en un point faible de leurs lignes, et qui a entraîné l'évacuation de toute la rive gauche de l'Ailette.

Enfin, si les Italiens, au moment de l'offensive allemande de l'Isone, avaient disposé de réserves générales, autres que les corps du général di Giorgi et du comte de Turin, il est permis d'admettre, malgré les défaillances qui se sont produites si fâcheusement et qui ont été si vaillamment réparées, que les Allemands auraient pu être contenus aux débouchés des montagnes, entre Gemona, Cividale et Anzusa, comme ils le sont actuellement entre l'Adige et la Piave.

Dans tous ces exemples, les mêmes insuccès doivent être sinon totalement du moins en partie, attribués à la même cause : insuffisance numérique sur certains points, affaiblis par l'absorption des réserves, pour parer ailleurs à d'autres besoins d'offensive ou de défensive. L'essentiel, pour le commandement, est de posséder une souplesse de décision assez grande pour arriver aussi rapidement qu'il est possible à faire poste avec les moyens qu'elle exige.

Les derniers événements ont montré pas moins, sur le front occidental, la capacité offensive des troupes alliées et leur force de résistance. Depuis le début de la guerre, l'Allemagne a cherché à étonner le monde par des coups de théâtre, répétés sur tous les fronts d'Orient et d'Occident, et il est certain qu'elle a su frapper au bon endroit. En cela s'est manifestée, l'habileté de son commandement ; conséquence de l'unité de conception et de l'unité d'action, conséquence aussi d'une bonne politique militaire. Pour donner plus de force à ses coups, elle a eu recours à la masse multipliée par la vitesse. Elle a dépensé, sans compter, le sang de ses soldats, obligé de frapper vite, pour se donner le temps d'écouler ses adversaires. Un après l'autre. Elle a triomphé brutalement, après une série de victoires qui, sont d'ailleurs toujours restées sans lendemain.

À cet effort excessif les nations les plus fortes finissent par s'épuiser. Tous les peuples conquérants en ont fait l'expérience. Il en sera de même de l'Allemagne.

N'a-t-elle pas cherché, ne cherche-t-elle pas toujours par tous les moyens, même les moins glorieux, à obtenir une paix aussi nécessaire à son existence de demain qu'à celle d'aujourd'hui ? Elle a comme toujours compté sans la force de résistance et la résolution de ses adversaires, déterminés à lutter pour le triomphe de leur cause « jusqu'à leur dernier homme et leur dernier dollar ». Général De LACROIX.

AU PARLEMENT

Les réfugiés. — La Haute-Oure.

A la Chambre, interpellation sur le sort fait aux malheureux réfugiés des pays envahis. Après une intervention de M. Baulé, de M. l'abbé Lemire, M. Defontaine et de M. Durre, la suite de la discussion a été renvoyée à vendredi.

Au Sénat, la demande en autorisation de poursuites contre M. Charles Humbert présentée par M. Lenoir est adoptée. L'ordre du jour appelé la discussion de la loi qui règle la procédure devant la Haute-Cour. M. Simonet présente diverses observations. Il prend la parole dans la discussion générale. Il rappelle qu'avant d'être en proposition il y a huit jours, une commission avait nommé le 20 août 1917, comme commissaire général, M. Simonet. Il y a tout lieu de croire, dit-il,

de la loi sur la procédure de la loi...
M. Pères, rapporteur, fait observer que la loi sur la procédure de la loi...
M. Pères dit qu'il est impossible que l'accusateur devant la Haute-Cour soit un homme politique tout imprégné des passions de l'autre Assemblée, au lieu d'être un magistrat indépendant et inamovible.

CAUSERIE

Comment se fait-il, me demandait un brave paysan, que le Gouvernement emprunte à 4 p. 100 en ce moment où tout enchérit. Il est bien vrai que nous vendons notre blé, nos haricots, nos fourrages, le détail, les pommes de terre et, en un mot, tous les produits agricoles à des prix très élevés mais, ne payons-nous pas aussi le drap, les épices, le sucre, les chaussures, le pain, la viande, le vin beaucoup plus cher qu'avant la guerre ?
— Assurément, lui répondis-je. Tout cela est très exact. Cependant, permettez-moi de vous dire que si vous êtes à la fois producteur et consommateur il n'est pas moins vrai que vous avez réalisé quelques économies. Vous dépensez plus mais vous gagnez beaucoup plus encore.
— Je n'en disconviens pas et cet argent que j'ai pu économiser est bien à moi car il est le fruit de mon travail et des privations auxquelles je me soumettais afin d'amasser un pécule pour mes enfants.
— Mon fils est à la guerre, mon gendre aussi. Je me préoccupe de l'avenir, j'ai des filles à marier, des petits enfants à élever. Ne trouvez-vous pas mes charges bien lourdes ? Ne pensez-vous pas que j'ai raison de mettre quelques sous de côté ?
— Vous vous conduisez comme un brave homme que vous êtes et, sans diminuer vos mérites, j'en connais beaucoup qui font comme vous. J'ajouterais même que ceux qui ne suivent pas votre exemple se préparent de dures déceptions. Tenez, l'un de vos voisins, moins fortuné et surtout moins rangé et moins prévoyant que vous, reçoit des allocations de l'Etat. Il se croit dispensé de travailler comme autrefois, sa femme et ses filles sont devenues plus coquettes — je n'ose pas dire aussi plus gourmandes. L'argent des allocations s'écoule en menus dépenses, le foyer de la maison et de la terre n'est pas payé. Les dettes s'accumulent. Il faut dire bien payer un jour ? Voilà des gens qui auraient pu se relever en travaillant et en économisant comme autrefois. Ils courent à leur ruine. Quel triste accueil réservé au mobilisé à son retour au foyer !
— Ce que vous me dites est bien vrai, M. Jacques Bonhomme, et peut-être ignorez-vous que ce cas n'est pas le seul dans mon village. Mais il y a aussi des paysans et des ouvriers qui touchent l'allocation et qui font des économies. Vous le cacherez-je ? J'en suis un peu jaloux et je me dis que je mériterais l'allocation comme eux car je ne peux, comme eux, ajouter cet argent qui leur arrive sans l'avoir gagné, au produit de mon travail.
— Vous touchez là à une question brûlante. Je n'ignore pas combien elle est trop souvent l'objet de réclamations injustifiées. Vous êtes-vous demandé à qui ces allocations doivent être accordées ? La loi le dit explicitement : à ceux dont le mobilisé était le soutien indispensable. Des erreurs qui n'ont pas été commises, des personnes qui n'ont pas droit ont eu le bénéfice de l'allocation grâce à des déclarations mensongères. Celles qui sont dans ce cas sont exposées à reverser les sommes indûment perçues, sans compter les sanctions pénales. Vous voyez donc que leur sort n'est nullement enviable.
— La conversation menaçait de se prolonger en nous écartant du sujet initial. Comment se fait-il, en effet, que le Gouvernement emprunte à 4 p. 100 au moment où tout enchérit ?
— Je crois pouvoir vous l'expliquer. Ce 4 p. 100 rapportera effectivement 5,33 p. 100, c'est-à-dire plus que le 5 p. 100 de la dernière émission qui rapportait lui-même 5,70 p. 100. Au lieu d'avoir à verser 100 francs pour obtenir 1 franc de rente, vous n'aurez à déboursier que 68 fr. 60 de telle sorte

que le revenu de ces 68 fr. 60 étant de 4 francs vous aurez réellement 5 fr. 83 p. 100 de votre argent.
De plus, en nous reportant au passé, nous pouvons constater que le cours normal de la rente 4 p. 100 a été constamment au-dessus de 80 francs et a atteint et dépassé 100 francs.
Du 4 p. 100 à 68 fr. 60 est donc très avantageux pour le souscripteur.
— Vous me conseilliez donc de souscrire à cet emprunt ? Et si la rente venait à baisser, ne vaudrait-il pas mieux conserver mes billets de banque ou... les pièces blanches dont j'ai une petite réserve ?
— En effet, dans une cachette ou dans un bas de laine, vos billets de banque et votre monnaie d'argent ne vous rapportent rien, ils n'augmentent pas votre capital et vos revenus. Vous risquez de les perdre si, on vous les vole ou s'ils brûlent. De plus, si la rente venait à baisser, comme vous dites, c'est que le crédit de l'Etat baisserait lui-même et la valeur du billet de banque en subirait le contre-coup. Quant aux monnaies d'argent ou de bronze, vous savez qu'elles n'ont qu'une valeur conventionnelle, c'est-à-dire que le métal — argent, cuivre ou nickel — avec lequel on les fabrique à la Monnaie vaut beaucoup moins que le franc ou le centime qu'elles représentent.
Il y a mieux encore. Les pièces d'argent de 2 fr., 1 fr. et de 0 fr. 50 de certaines émissions vont être démonétisées et ceux qui les conserveront perdront le quart ou le tiers de leur valeur s'ils ne les mettent pas à temps en circulation.
— Je comprends très bien votre explication et suis décidé à placer au 4 p. 100 mes économies, tout en réservant ce qui m'est nécessaire pour les besoins du ménage et de la ferme. Cependant, un doute reste dans mon esprit. J'ai entendu un de mes voisins dire que si l'on ne souscrivait pas à l'emprunt, le Gouvernement n'ayant plus d'argent pour continuer la guerre, ce serait un moyen d'y mettre un terme. Ne m'en veuillez pas, si je vous répète ce propos. Eh bien, ce voisin n'a rien à placer, il est quelque peu jaloux des autres et il ne dit pas toujours ce qu'il pense.
— Que lui avez-vous répondu ?
— Ma foi ! je lui ai dit que si le Gouvernement avait besoin d'argent pour battre les boches, je lui donnerais le mien, car je tiens moins à mon argent qu'à mon fils et à mon gendre que je lui ai bien donné pour défendre la Patrie.
— Vous êtes un brave homme comme il y en a tant sur notre belle terre de France. Allez porter votre argent au trésor et vous montrerez une fois de plus que vous êtes un bon patriote. Vous ferez en même temps une excellente affaire, un vrai placement de père de famille.
Portez au percepteur, à la Recette des Finances, chez votre notaire ou votre banquier vos billets de banque, vos pièces d'argent, vos bons et obligations de la Défense Nationale, votre Rente 3 1/2 et l'on vous donnera en échange de l'Emprunt 4 p. 100 rapportant 5,33 p. 100, c'est-à-dire, près de 6 p. 100.
Si vous connaissez quelque trésorier qui possède encore quelques pièces d'or, engagez-le à les sortir de leur cachette car elles ne circulent plus et rapportent rien et peuvent créer de graves ennuis à leur possesseur le jour où il voudra s'en servir pour un paiement quelconque.
— Sur ce, nous nous séparâmes et moi, ami, édifié sur tous les points, me déclarai qu'il se rendrait vendredi prochain jour du marché, au bureau de l'Emprunt pour souscrire.
Jacques BONHOMME.

Echos pour tous.

Tuer le Ver. — Ouvriers et paysans, quand ils prennent le premier verre matinal, disent : « C'est pour tuer le ver. » D'où vient cette expression singulière ? Elle date du XVI^e siècle. Le journal d'un Bourgeois de Paris, publié sous François I^{er}, dit qu'en 1514 mourut subitement M^{re} de la Vernade, femme du maître des requêtes du roi. On fit l'autopsie et on trouva sur son cœur un ver vivant qui l'avait percé. Pour tuer ce ver, on versa dessus du métridial (poison) mais le ver ne mourut pas. Mais lorsque, par une idée bien bizarre, on mis sur ce reptile récalcitrant un bout de pain trempé de vin, il mourut.
Donc le vin tue le ver.
Le commerce des Simples. — On a mis longtemps chez nous à découvrir que la récolte des marrons d'Inde pouvait être utile à l'élevage et à l'industrie pendant la guerre et même pendant la paix. Mais quand fera-t-on chez nous la cueillette des plantes qui se perdent et qui sont depuis si longtemps utilisées ailleurs ? En Suisse et en Italie, les instituteurs savent indiquer aux enfants les plantes qu'il y a lieu de recueillir suivant les saisons et, au lieu de vagabonder sans but, les élèves se livrent à un commerce des plus intéressants.
La cueillette des « simples » opérée dans quelques régions, mais les producteurs ont aujourd'hui de telles prétentions que la droguerie s'abstient. La menthe qui, avant la guerre, se vendait 1 fr. 50 le kilo, est montée à 6 francs, et la fleur d'arnica passe de 3 francs à 12 francs, comme l'humble violet. La camomille, dont la culture est florissante dans le Maine-et-Loire, est proposée au cours de 14 et 16 fr., alors qu'on la vendait entre 3 et 4 fr.
Si, dans toutes les régions, les vieux les femmes et les enfants se livraient au commerce productif des simples, ils gagneraient quelque chose, et la droguerie se pourvoirait à meilleur compte.
Le Syndicat de la Droguerie, comprenant l'opportunité de cette campagne, a répandu abondamment des petites brochures indiquant les plantes que l'on peut récolter, les saisons pendant lesquelles elles abondent plus particulièrement, les moyens de les sécher et de les conserver. Comment nos populations rurales négligent-elles ce petit bénéfice ?
Avant la guerre, nous avons payé à l'étranger un gros tribut pour l'importation des plantes médicinales, alors qu'elles poussaient très bien en France. Plusieurs millions sortaient de chez nous chaque année pour l'achat de simples importés d'Allemagne ou d'Autriche. Aujourd'hui les droguistes doivent s'adresser aux producteurs français ; mais il faut que les ramasseurs ne soient pas trop exigeants, car au jour de la paix, nos industriels se retourneraient vers la production étrangère, si les prix d'achat étaient plus avantageux au dehors.
La Femme en Allemagne. — Il n'y a vraiment qu'en Allemagne, que la femme européenne vive dans un état d'infériorité notoire.
En Russie, où l'esprit de progrès est pour ainsi dire, toutes les professions sont ouvertes aux femmes, même celle d'ingénieur.
En Norvège et en Finlande, la femme joue un grand rôle dans la vie politique où elle a tous les droits. En Angleterre, comme en France, l'influence de la femme sur l'opinion publique est considérable.
Si nous passons l'Océan, nous remarquerons avec Earl Barnes qu'aux Etats-Unis 29 pour cent des femmes ne se marient pas pour mieux garder leur individualité, leur foi personnelle, leur liberté d'action, leur ardente activité.
En Allemagne, au contraire, l'opinion de la femme paraît tout-à-fait négligeable. Plaisamment l'Allemagne, les hommes disent que leurs attributions se bornent aux trois K (Küche, Kinder, Kirche) la cuisine, les enfants et l'église.
L'Allemagne est directement et indirectement gouvernée par les hommes seuls. C'est naturel dans le pays où Nietzsche a pu écrire que « le plus grand malheur de notre époque est que la femme n'a plus la crainte de l'homme » et où le philosophe Schopenhauer méprisait si fort la femme qu'il la représentait comme le monstre de l'Apocalypse.
Les Milliards. — A diverses reprises, on a essayé de fixer les idées des lecteurs, au moyen de comparaisons avec des images objectives simples, sur la valeur énorme que représente un milliard.
Or, on sait que nous aurons prochainement dépensé pour la guerre cent milliards !
Cent milliards en or représentent un volume de 1 million 851.851 litres ou dix mètres cubes, soit un cube ayant 12 mètres 28 de côté ; ou une sphère ayant 15 mètres 236 de diamètre ; ou encore un cylindre d'un mètre de diamètre ayant 2.363 mètres 86 de longueur. Cette masse d'or suffirait pour confectionner une immense bague d'un millimètre d'épaisseur et de 39 millimètres de largeur, faisant le tour du globe terrestre à l'équateur. En monnayant cet or, on ferait un bracelet de pièces de cent francs sur un seul rang, espacées de 5 millimètres, et faisant le tour de la terre.
Le poids de cent milliards est d'environ 33 millions de kilos, soit le chargement de 323 wagons de dix tonnes.
Depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'au 31 décembre prochain, il ne se sera écoulé que 60 milliards 454 millions de minutes. Pour verser cent milliards en pièces d'un franc, à raison d'une par minute, un caissier mettrait 3.163 ans !

de quelques cas semblables pour faire de tous nos mutilés une armée de mécontents, avec laquelle il faudrait compter et dont les pêcheurs en eau trouble sauraient tirer un parti singulièrement inquiétant.
Il arrive que le Parlement, ayant voté une loi juste et généreuse, l'administration des Finances se fasse un malin plaisir de la rendre quasi inopérante, sous prétexte de défendre les deniers de l'Etat. L'intention est ainsi faussée et ceux à qui la loi avait fait concevoir de justes espérances ne trouvent que des déceptions. Si tant de mécontentements ont pu naître et causer des maux, on ne doit pas en chercher la source ailleurs que dans l'esprit de l'administration des Finances. Il faut qu'à l'occasion de la guerre, le Parlement sache lui faire adopter un esprit nouveau, sinon il se trouvera tout à coup en face des pires difficultés. Il faut faire comprendre à ces caissiers mesquins, tatillons, inhumains, qu'il est des moments où à défendre trop les deniers de l'Etat, on compromet l'Etat lui-même.
Quand une guerre a coûté tant de milliards, ce n'est pas à quelques centaines de millions qu'il y a lieu de regarder, pour maintenir la paix sociale. Si large que soit une pension, elle ne compensera jamais un membre coupé, une vie perdue.
O. A.

REGLLEMENTATION

de la Fabrication et de la Vente de la Pâtisserie et de la Biscuiterie.
Aux termes du décret du 30 Novembre 1917 il est interdit, à partir du 20 Décembre 1917, de fabriquer de la pâtisserie ou biscuiterie avec des farines de froment, méteil, seigle, maïs, orge, sarrasin, avoine et riz.
En conséquence, les pâtisseries et fabricants de biscuits ne peuvent acheter, détenir ou employer aucune quantité de farine dans la composition de laquelle entre une des denrées ci-dessus énumérées, en quelque proportion que ce soit.
Les pâtisseries, pâtisseries-confiseries, pâtisseries-glacières, chocolateries, les magasins vendant de la biscuiterie, de la confiserie, des glaces ou des pâtés en croûte, ainsi que les rayons existant pour la vente de ces mêmes articles dans les épiceries et autres maisons d'alimentation, demeurent fermés, dans chaque département, les deux jours consécutifs fixés par arrêté préfectoral, à l'exception des jours fériés.
Les jours de fermeture indiqués à l'alinéa précédent peuvent être modifiés dans les communes où le marché ou la foire a lieu un de ces jours. Cette modification est autorisée par arrêté préfectoral, sous la condition que le jour de remplacement désigné soit groupé avec l'autre jour, de telle sorte que les deux jours de fermeture se suivent.
Art. 18. — Il est interdit :
1. de consommer sur place, dans les magasins de vente et leur annexes visés à l'article 17, de la pâtisserie, biscuiterie, confiserie et tous autres aliments ou boissons les jours où la vente reste libre dans ces locaux ;
2. de fabriquer, mettre en vente ou vendre de la pâtisserie, biscuiterie ou confiserie dans les boulangeries, pâtisseries, boulangeries, pâtisseries et biscuiteries, mais il ne peut fabriquer cet article qu'avec des denrées autorisées que celles interdites par l'article 16 ;
3. de fabriquer, mettre en vente, vendre ou servir de la pâtisserie, biscuiterie ou confiserie dans les restaurants, hôtels, cafés, maisons de thé, buffets, buvettes, cantines, crémeries, magasins de nouveautés et d'une façon générale, dans tous les établissements ouverts au public, à l'exception des pâtisseries et autres magasins visés à l'article 17 ;
4. d'utiliser durant les deux jours de fermeture, les fours des pâtisseries et des fabricants de biscuits pour la cuisson de la pâtisserie ou de la biscuiterie fabriquée par des clients.
Les fabricants de biscuits demeurent régies par les articles 7 du décret du 19 Avril et 3 du décret du 3 Mai 1917.

REPARTITION DU SUCRE

Le Comité de répartition du sucre croit devoir informer le public qu'il a livré pour les habitants de la ville de Pau, pour la période du 16 Novembre au 31 Décembre, une quantité de sucre 35.000 kilos pour la Consommation familiale qui ont été répartis entre les épiciers de la Ville ; dans cette quantité est compris un contingent de 500 kilos destinés aux malades, aux enfants au-dessous de 3 ans, aux permissionnaires et aux prisonniers de la ville de Pau, que la municipalité délivre gratuitement aux intéressés.
Quantités de sucre non raffiné accordées par la Direction du Ravitaillement à la Consommation industrielle pour le département des Basses-Pyrénées et pour le mois de Décembre 1917
Fabricants de limonades, eaux gazeuses : 3.800 kilos.
Fabricants de sirops, distillateurs et boissons hygiéniques : 1.000 kilos.
Biscuitiers : 200 kilos.
Confiseries : 200 kilos.
Pâtisseries : 1.700 kilos.
Au total : 7.800 kilos.
Le Ministre du Ravitaillement général informe que l'attribution à consentir aux Cafés, Hôtels, Restaurants, Pensions de Famille, Auberges, Débits, etc., devra être calculée d'après la population sur la base de 25 kilos par 1.000 habitants et par mois.

Mairie de Pau

Rassemblement des chevaux, juments, mules, mules et des voitures automobiles.

LE COMMUNIQUE ITALIEN
Rome. — Le bataille continue sans interruption sur le plateau d'Asiago.
Pendant la nuit du 5 au 6, et dans la matinée, le régiment des nos troupes du saillant des Melejets sur la ligne de défense plus arrière, s'est accompli sous la protection de l'artillerie, qui a entravé l'avance des masses adverses. Un détachement d'infanterie ennemie, qui tentait de descendre dans le val Franzola, a été atteint par les rafales de nos mitrailleuses et a dû se replier en désordre.
Dans l'après-midi, après une violente préparation de feux, étendue depuis le nord de la vallée de Ronchi jusqu'au mont Ka-er-Laba, l'adversaire a tenté, avec de nombreuses forces, d'enfoncer notre ligne au sud de Gallo.
La tentative ennemie a échoué, grâce à la bravoure de la 4^e brigade de bersagliers (14^e et 20^e régiments) qui, ayant affronté l'adversaire au mont Sismol, l'a engagé dans une lutte acharnée qui a duré douze heures, donnant ainsi le temps à notre ligne de se souder régulièrement aussi sur ce point.
Après six tentatives rejetées par nos contre-attaques, l'ennemi, décliné, a dû arrêter son avance sur le mont Sismol.
Sur le reste du front, à part l'activité ordinaire des deux artilleries qui s'est accentuée à certains endroits, il n'y a pas eu d'actions combattives.
Dans l'après-midi du 5, deux avions ennemis, dont un au cours d'un combat aérien, ont été abattus par nos alliés.

L'ARMISTICE INFAME

Paris. — Une trêve de dix jours est, paraît-il, intervenue entre la Russie des maximalistes et des empiristes centraux. C'est là le premier résultat des conversations tenues par les mandataires de Troitzky et les représentants du kaiser, mais il semble que l'armistice qui doit suivre présente dans son établissement quelques difficultés. Les Russes ne voudraient pas prétendre du moins les maximalistes négociateurs, que les troupes allemandes puissent être transportées sur le front occidental. Ce désir semble un peu tardif, car du côté de Cambrai, il y a déjà quelques divisions ramenées du front russe.
Un communiqué de Jassy met au point la question controversée de la participation de l'armée roumaine à l'armistice.
Le général russe Tchermatcheff, commandant du front russo-roumain, a adopté la même attitude que les autres commandants de divers secteurs du front russe. Il a proposé l'armistice, et la décision a été prise que les troupes roumaines seraient associées à cette proposition.
Jeudi matin, à 8 heures, les hostilités ont été suspendues sur tout le front russo-roumain.
La situation de l'armée du roi Ferdinand était très difficile, nous l'avons déjà exposé, et elle seule est la cause de la décision de nos vailants alliés. Les troupes roumaines ont pu témoigner de leurs sentiments en refusant de fraterniser avec les Austro-Allemands.
L'entente n'oublie jamais l'héroïsme de l'armée roumaine et la fidélité dont elle a toujours témoigné.
L'ennemi espère que les circonstances critiques actuelles amèneront les gouvernements roumains à renoncer à leur résistance et à s'incliner. Il faut encore attendre pour savoir si les espérances de nos ennemis seront réalisées ou si elles seront déçues.
Il ne convient point d'affirmer par avance que les négociations des maximalistes avec l'ennemi échoueront, car il y a en Russie un fort courant en faveur de la paix, mais on est en droit de dire que des surprises demeurent toujours possibles.

NOUVELLES LOCALES

Les Pensions et l'Administration.
Le régime des pensions est une des clés de la paix sociale future. Mais que le Parlement ne s'y trompe pas : qu'il adopte la proposition de la Commission ou le projet beaucoup plus large de M. Léon Bérard, il n'aura rien fait s'il n'assure pas une exécution générale, rapide, sans tâtonnement ni marchandage de la loi.
De tout temps, l'administration militaire, l'administration des finances et le Conseil d'Etat se sont fait un devoir d'être, en matière de pension, les vigilants défenseurs des deniers de l'Etat.
En apparence, cela est fort bien. En fait, cette manière tatillonne de retenir d'une main ce que l'Etat donne de l'autre, a toujours produit les effets les plus fâcheux. Si, après la guerre, le Parlement ne trouve pas moyen d'empêcher la continuation de ces mêmes errements, il peut être certain qu'il en résultera les pires conséquences.
Il ne s'agit pas ici de faire de la pingrerie ou du chapotage. Les hommes qui ont donné leur vie pour la défense de tous ont droit que leurs héritiers ne se heurtent pas à l'ignorance des réalités qui caractérise les vigilants défenseurs des deniers de l'Etat. Les hommes qui, pour sauver la patrie, ont sacrifié un membre, ont perdu par blessure ou maladie, l'usage d'une partie de leurs facultés, méritent que l'Etat, n'est-ce pas la collectivité, pour qui ils se sont battus, ne marchandent pas pour leur en tenir compte. M. Lugol a cité à la tribune quelques cas vraiment édifiants. En vertu d'un tel état de choses, les anciens combattants, des gens qui n'ont rien risqué, ne peuvent évaluer d'une façon digne de Shylock, le prix de la chair que d'autres ont donnée. Il faut que nos dirigeants, se mettant bien dans la tête qu'après la paix, il y aura

De tous les chevaux, juments, mules et mules qui sont en leur possession, sans aucune distinction ni exclusion ;
De toutes les voitures automobiles, y compris les motocyclettes.
Les propriétaires qui ne feront pas les déclarations ci-dessus sont passibles d'une amende de 25 à 1.000 francs ; ceux qui n'auront fait sciemment de fausses déclarations seront frappés d'une amende de 50 à 2.000 francs.
Consommation du Pain.
La restriction volontaire dans la consommation du pain est un devoir impérieux.
Les ménages aisés qui peuvent remplacer le pain par d'autres farines à leurs repas le feront pour laisser aux ouvriers et aux pauvres une meilleure ration de pain.
La restriction s'impose à tous dès aujourd'hui et le souci d'une ration suffisante pour les ouvriers et les pauvres impose une restriction plus grande aux ménages bourgeois.
D'un jour à l'autre, la quantité journalière de farine de froment nécessaire à la Ville, peut faire défaut et la population être contrainte à l'alimentation momentanée en farine de maïs et en pommes de terre.
Entraide et patriotisme nous feront franchir ce pas difficile.
Le Maire : A. de LASSENCE.

LE SURSIS

Dans sa réunion du 17 novembre courant, le Comité consultatif d'Action économique de la 18^e région,
Considérant qu'une interprétation erronée des règles qui déterminent l'attribution des sursis concernant les professions industrielles et commerciales, ainsi que la reconnaissance ou l'ignorance de ce fait que le décret du 24 septembre 1917 a été abrogé par celui du 5 octobre 1917, ont amené la présentation, dans toute la 18^e région, d'un nombre si considérable de demandes que l'Instruction et l'examen de ces dossiers absorbent l'activité des Commissions permanentes des Sous-Comités et du Comité au point de compromettre la bonne marche de leurs travaux ;
A pris la délibération suivante :
« Il est rappelé aux demandeurs en sursis : 1^o Que le sursis n'est jamais accordé que dans un but d'intérêt général, en vue d'augmenter la résistance économique du pays, jamais pour favoriser des intérêts particuliers ; 2^o qu'aucune profession n'ouvre le droit à la mise en sursis, celle-ci n'étant justifiée que par la valeur sociale et économique de la fonction ou de la profession qu'exerce l'homme dans la vie civile ; 3^o que le décret du 24 septembre 1917 étant abrogé, rien n'est changé aux règles précédentes, en ce qui concerne les hommes appartenant à une classe plus ancienne que 1903 (service armé ou auxiliaire) ou à la réserve de l'armée active (service auxiliaire) ; 4^o que la situation des hommes du service armé appartenant à la classe 1903 ou à une classe plus jeune jusqu'à 1914 inclus est réglée par le décret du 5 octobre dernier.
Dans ces conditions, les intéressés sont prévenus que toutes les demandes présentées au titre du décret abrogé du 24 septembre leur seront retournées sans examen ; que, d'autre part, pour les classes non visées par le décret du 5 octobre les directives précisées par les instructions ministérielles seront strictement appliquées par les Sous-Comités départementaux.

LA CRISE DU TABAC

Pour remédier à la crise du tabac, le bureau des planteurs de Lot-et-Garonne demande au gouvernement de doubler immédiatement le prix d'achat à la culture, qui est abandonnée parce que le prix des autres produits ont doublé et parfois triplé, tandis que celui du tabac est resté à peu près stationnaire.
LOI DES RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES
Avis très important.
Aux termes de l'article 4 paragraphe 5 de la loi des Retraites Ouvrières et Paysannes, les assurés doivent rendre régulièrement chaque année leurs cartes annuelles à la Mairie de leur résidence dans la huitaine qui suit le mois de leur anniversaire.
Les assurés nés en Novembre doivent donc rendre tout de suite leurs cartes, avec les versements réglementaires. Les Mairies transmettront immédiatement les cartes à la Préfecture.
A PROPOS DE L'EMPRUNT
Les places de marché sont des lieux éminemment propices à la rapide propagation des nouvelles, vraies ou fausses, mais l'expérience démontre que ces dernières ont beaucoup plus aisément cours que les autres.
Ces jours-ci, on y a parlé de l'emprunt et, sur la foi d'une parole peut-être défective, beaucoup de paysans sont rentrés chez elles avec la conviction que :
1^o L'emprunt actuel n'était pas un placement sûr ;
2^o Qu'on ne pourrait avoir son capital avant 25 ans.
Ce sont là deux erreurs que tout bon Français doit contribuer à détruire.
Comme tout emprunt d'Etat, celui-ci est garanti non seulement par les biens de l'Etat français mais par l'ensemble des revenus nationaux : les impôts, les douanes, etc., et on peut le dire par tous les citoyens puisque c'est nous qui constituons la nation.
Quant à la possibilité de rentrer dans ses fonds avant que la période d'amortissement de 25 années ne soit écoulée, concevons à des titres négociables en Bourse, sait qu'il suffit de se présenter dans la première banque venue à laquelle on donne ordre de vendre son titre pour que, dans la huitaine, l'opération soit exécutée ; on touche non seulement son capital mais encore la majoration obtenue par le fait de la hausse.
Voilà la vérité : à chacun de la faire connaître quand il se trouve en présence d'un hésitant.

UN GALA LYRIQUE SENSATIONNEL

« La Juive » au Théâtre d'Alsace.
On annonce pour le mercredi 11 décembre, une sensationnelle représentation de « La Juive », avec une distribution de tout premier ordre. Le brillant ténor Tharaud, chantera Eleazar, le remarquable basse noble Ferraz, la remarquable cardinal de Bogni et M^{lle} Thibault, le beau soprano dramatique M^{lle} Capote, personifiant Rachel. Nous applaudirons également M^{lle} St-Gemier, la gracieuse et sympathique M^{lle} Antenne légère et le ténor léger Albany.
Ce spectacle, qui représente un gros effort artistique, en ces temps difficiles obtiendra un légitime succès.

Du reste, si les organisateurs de ce gala, se sentent secondés, ils poursuivront, avec le plus grand dévouement, une saison lyrique qui ne peut que profiter à notre station.

CHIENS DE GUERRE
Mardi dernier, 4 Décembre, M. Pierre Poey a procédé à un nouvel envoi de chiens pour le front. Voici les noms des généreux donateurs :
Mlle Lang, château « Le Bone », à Jurançon, 1 chien Labrit.
M. Baradat, ferme Maroune, route de Bordeaux, à Pau, 1 chien Labrit.
M. Boucher, 67, Boulevard d'Alsace, à Pau, 1 chien Fox-Terrier.
Mme Boyer de Montegut, château « Tout y Croit », à Gelos, 1 chien Groen-dal.
M. Lalanne, rue des Arts, à Pau, 1 chien Fox-Terrier.
M. Antoine Leugé, aîné, manufacture de cutas, à Pontacq, 2 chiens Labrit.
Nota. — Les personnes désireuses d'offrir des chiens n'ont qu'à s'adresser à M. Pierre Poey, 58, Boulevard d'Alsace, à Pau.

COMITE D'ACTION AGRICOLE
des cantons de Pau-Est et Ouest.
Une réunion du Comité d'Action Agricole des cantons de Pau, aura lieu lundi 10 Décembre, à 15 heures à la Halle-Neuve (salle 6.)
Le Président : L. DISSEZ.

CINEMA PALACE
La jolte scène « La Zone de la Mort » qui est présentée cette semaine dans ce coquet établissement obtient chaque jour un gros succès, tourné dans des sites magnifiques, ce ne sont que tableaux poétiques et dramatiques, visions photographiques avec un talent des plus artistiques.
D'une interprétation digne des plus grands éloges, Mmes Brabant, Lionel, MM. Mathiot Vermoy et Clément sont les parfaits artistes qu'on applaudit chaleureusement tous les soirs. Avec un pareil succès nous ne doutons pas qu'il y aura foule au Palace pour les trois dernières ce soir samedi et demain dimanche en matinée et soirée.

OAMBRIOLAGE
Des malfaiteurs encore inconnus ont cambriolé la villa « Mon Repos », chemin du Loup.
Une enquête est ouverte par la police.

EMPRUNT NATIONAL
Caisse d'Epargne Postale.
Les titulaires de Livrets de la Caisse d'Epargne postale peuvent, sans effectuer de versement en espèces, souscrire à l'Emprunt au moyen de prélèvements opérés d'office sur leurs livrets.
Ils n'ont pour cela aucune formalité à remplir. Il leur suffit de se présenter, avec leur livret, à un guichet de bureau de poste quelconque qui leur délivrera un récépissé à échanger ultérieurement contre un certificat provisoire.
Les souscripteurs feront à la fois un acte de patriotisme et un placement avantageux.

FOOTBALL ASSOCIATION
International-Club (1) contre Bourbaki (1)
Demain dimanche, sur le terrain de Bourbaki, au chemin Tourasse (tram de la route de Bordeaux, 1er arrêt après le Boulevard), grand match d'association entre les équipes ci-dessus.
Coup d'envoi à 2 h. 1/2. Entrées, 0 fr. 50.

Préparation Militaire.
Les « Jeunes » de Bourbaki se réuniront, à 7 heures, au Patronage, pour se rendre au Stand de tir du Pont-Long.

FOOTBALL RUGBY
Pau-Etudiant-Club
contre Football Club Oloronnais.
Demain dimanche se déroulera, à la Croix-du-Prince, un match de rugby mettant aux prises le Football Club Oloronnais et le Potache-Etudiants-Club.
Coup d'envoi à 2 heures 1/2.
Prix des places : Tribunes, 1 fr.; Militaires et Scolaires, 0 fr. 50. Pelouse, 0.50.

« CHATIMENT »
AU CINEMA PALACE
L'auteur de « Civilisation », Thomas Ince, qui appartient à cette jeune école américaine dont les conceptions hardies sont en train de renouveler l'art cinématographique, a voulu réaliser dans « Chatiment » le drame intime de la guerre, après avoir dépeint dans « Civilisation » le grand drame mondial du moment.
« Chatiment » apparaît ainsi comme une sorte de tragédie cinématographique, dont l'intrigue ne cesse d'être passionnante et sublime. Tragédie d'un peuple, tragédie d'un temps, tragédie du sacrifice d'un âme et de la corruption d'une autre.
Ce film admirable, d'une mise en scène grandiose et dont la photographie est de toute beauté, n'aura que trois représentations au Cinema Palace, mardi 11 courant, en Matinée et Soirée, et mercredi 12, en Soirée seulement.

PHARMACIES OUVERTES
le 9 Décembre.
JARVIS, rue Serviez, 20.
LAFFORE, rue Nogué, 2.
ETEVE, rue du XIV Juillet, 14.

MDNEIN. — Conférence. — Lundi prochain, 10 courant, à 2 h. 1/2, dans la Salle de la Mairie, la question de l'Alsace-Lorraine sera présentée par une Lorraine, qui a déjà obtenu dans la région un très légitime succès.
Après la Conférence, M. Dessort, Directeur de la Banque de France, à Pau, et M. Lapuy, de Conseiller d'Arrondissement et Trésorier Général, parleront de l'Emprunt.
Entrée libre et gratuite.
Nous engageons vivement la population à assister à cette séance, qui promet, agréablement et instructivement.

L'Emprunt National. — A l'occasion de l'Emprunt National, les Bureaux du Comptoir National d'Escompte de Paris, seront ouverts les lundis 10 courant, à partir de 11 heures et mardi 11, jusqu'à midi.

CHRONIQUE
Nos compatriotes ont travaillé à la cherté de la vie en ne se privant pas. Les dernières les plus coûteuses ont été recherchées avec un empressement dont les producteurs et les marchands ont profité. L'esprit de guerre n'a pas permis dans les masses profondes de l'arrière où on semble se consoler des

préoccupations morales par des satisfactions matérielles. Quelle triste constatation que la fortune réalisée depuis la guerre par les fabricants de parfums qui, ne sachant que faire de leur argent, s'empressement autour des affaires de presse et veulent acquérir à la fois l'influence et la publicité !
Ce n'est pas la classe rare et favorisée de nouveaux riches qui a pu faire prospérer une industrie de faux luxe. La population féminine des usines a fourni une clientèle formidable aux parfumeurs. Or si on n'a pas su se priver pour le superflu, comment se serait-on privé pour l'alimentation ? Les particuliers ont maintenant le devoir de s'incliner, sans une hésitation, devant les règles rigoureuses que leur impose l'état de guerre et qui ont été provoquées autant par l'imprévoyance de l'Etat que par la frivolité des particuliers.

Peu à peu, ceux qui exercent une sorte de dictature pour le ravitaillement, doivent avoir la science et les vertus organisatrices qui dispensent un gouvernement d'avoir trop souvent à réparer ses propres erreurs. A cet égard nous avons pleine confiance en M. Victor Boret. Il nous dit avec sa rude et nécessaire franchise : « Perdre la guerre par suite de la faillite du ravitaillement, serait aussi la perte absolue du pays qui, dans les mois, même dans les années qui suivraient la paix honteuse qui nous serait alors dictée, connaîtrait une famine plus effroyable que toutes celles qui nous sont rapportées par l'histoire ».

Il ne suffit pas de favoriser la production à laquelle on ne songe pas assez, il faut encore et tout d'abord que chacun se restreigne.
On va commencer par le pain. Ce pain sera rigoureusement rationné, mais il sera mangeable et sain, il sera exempt d'impuretés et nous n'avons pas à craindre le mélange déplorable de pommes de terre dont on nous avait menacés.
Au fond, de quoi vous plaignez vous ! Et que valent vos soupirs à côté des souffrances et des sacrifices du front ? Il convient d'accepter la répartition telle qu'elle est proposée, de l'accepter avec plaisir même si les restrictions augmentent ; il faut, pour parler administrativement, être content du contingentement.

BYZANTINI.
Il faut que le succès de l'Emprunt soit éclatant. Il faut qu'il démontre à nos alliés, aux pays neutres et surtout à nos ennemis que les ressources ne feront jamais défaut à la France pour défendre son honneur, ses droits et sa liberté.

EXTRAIT
des Registres de l'Etat Civil.
Mariages.
Marie-Jean-Bernard Bayonnette, domestique et Baptistine-Anne Catala, domestique à Pau.
Décès.
Jean Labat, charpentier, né à Pau, 42 ans.
Catherine Marqué, s. p., né à Pau, 52 ans.
Marie-Jeanne-Antoinette-Véronique Dargues, s. p., née à Pau, 52 ans.
Marguerite Puts, épouse Lendrat, s. p., née à Pau, 68 ans.
Marie-Marguerite-Jeanne-Adrienne Biscayard, veuve Barthe, s. p., née à Bayonne, 49 ans.
Thery Carrère dit Soubirau, veuve Lartigau, s. p., née à Aramis, 78 ans.

ACTE DE PROBITÉ
M. Pierre Candau, à Escoubès par Morlaàs, a trouvé lundi dernier, à Pau, un portefeuille qu'il s'est empressé de remettre au perdant. Sincères félicitations.

COMPAGNIE DES CHARGEURS FRANÇAIS
(Pleison et Cie.)
Cette Société a décidé de payer par anticipation à ceux de ses actionnaires qui désiraient souscrire à l'Emprunt National, le montant des coupons numéros 17 et 18 dont la mise en paiement a été approuvée par l'Assemblée Générale du 24 Novembre dernier. Ces coupons sont donc payables dès maintenant et jusqu'au 15 Décembre, au siège social de la Compagnie, 27, rue de Mogador, à Paris, à raison de 70 francs (70) net par action au porteur et 72 fr. 85 par action nominative, contre remise du coupon n° 18, ou sur présentation des certificats nominatifs. Passé ce délai, ces coupons seront payés par le Comptoir National d'Escompte de Paris aux dates fixées par l'Assemblée, soit : le 15 Décembre 1917 pour le coupon n° 17 et le 1er Février 1918 pour le coupon n° 18.

HOTEL DU MIDI
INAUGURATION DU REPAS NATIONAL OFFRE
à 3 fr. Vin compris.
Potage ou Hors-d'Œuvres.
Poissons ou Œufs au choix.
Viandes garnies de légumes.
Dessert.
Toujours seul à Pau.

AVIS
SORET, Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris, 13, rue du Château, informe sa Clientèle que, contrairement à certains bruits, il consulte toujours, de 9 h. à 5 h., dimanches et fêtes exceptés.

BULLETIN METEOROLOGIQUE
Observations de la Maison DAIGNAS, 14, rue Taylor.
Samedi 8 décembre.
A neuf heures du matin, Soleil... + 6.3
A midi, Soleil... + 8.7
A trois heures du soir, Soleil... + 8.7
Maxima de la journée... + 9.0
Minima de la nuit... - 1.0
Le baromètre est à 746 m/m en baisse.

Madame MARTY à l'honneur d'informer sa clientèle que son magasin « A Jeanne d'Albret », 46, rue Préfecture, est transféré, 5, rue St-Louis.
L'ouverture en sera faite très prochainement.

CONTRER LA VIE OHERE
Boucherie L. MONCASSIN
59, rue Castelnau, 59.
Lundi 10 Décembre (Petit Marché).
VEAU extra, fricandeau... 2.00
FILET et côtes... 1.80
POITRINE, épaule, découvert... 1.50

CONVOI FUNEBRE
M. X. Lendrat, commis-greffier de Cour d'Appel, en retraite; Mlle Marie Lendrat; M. Eugène Lendrat, Officier d'Administration, aux armées; M. A. G. P. Martin, Officier-Interprète principal à l'Etat-Major de la 18^e région, Chevalier de la Légion d'honneur, et Mme Martin, née Lendrat; Madame Vve Baradat-Puts, de Morlaàs, et ses enfants, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils éprouvent en la personne de
Madame X. LENDRAT
née Marguerite PUTS
leur épouse, mère, belle-mère, sœur et tante
et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu à Pau, le lundi 10 Décembre 1917, en l'église St-Jacques, à 10 heures du matin.
On se réunira à la maison mortuaire Place du Palais-de-Justice, n° 9, à 9 heures et demie.
Les dames sont priées de se rendre directement à l'église.

CONVOI FUNEBRE
M. et Mme Lartigau (de Gan); M. Lartigau et sa famille (de St-Jean-de-Luz); Mme Vve Lartigau et ses enfants (de Pau); M. Dussert et ses enfants (de Tarbes) prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de
Madame Veuve Thérèse LARTIGAU
leur mère, belle-mère et grand-mère, qui auront lieu le lundi 10 décembre 1917 en l'église St-Jacques, à 14 heures.
On se réunira à la maison mortuaire, rue Jeanne d'Arc, à 13 h. 1/2.
Les dames sont priées de se rendre directement à l'église.

CONVOI FUNEBRE
Les familles Barthe, Biscayard et Guilhou ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Veuve BARTHE
née BISCAYARD
leur mère, fille, sœur, belle-sœur et tante,
et les prient de leur faire l'honneur d'assister à ses obsèques qui auront lieu le mardi 12 courant en l'église St-Jacques, à 11 heures.
On se réunira à la maison mortuaire, 15, rue Bayard, à 10 h. 1/2.
Les dames sont priées de se rendre directement à l'église.
Ni fleurs ni couronnes.

CONVOI FUNEBRE
M. et Mme Gourry et leurs enfants; M. et Mme Rin (de Barcelone); les familles Larquier, Gaucheraud; Mme Vve Isabelle Sabatier; Mme Vve de Madauné et sa famille (de Thèze); Mme Vve Brethes et sa famille (de Thiers); Mme Vve Labarthe et sa famille prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister aux obsèques de
Mademoiselle Jeanne BARAGNES
qui auront lieu en l'église St-Jacques, le lundi 10 courant, à 8 heures du matin.
On se réunira à la maison mortuaire, 14, rue Préfecture, à 7 h. 3/4.
Les dames sont priées de se rendre directement à l'église.

REMERCIEMENTS
M. et Mme J. Bordenave, brigadier de police à Pau; M. et Mme J. Bordenave, facteur des Postes à Thèze, et leur fille; M. et Mme Isidore Bordenave (de Pau), et leur fils; M. et Mme Pierre Bordenave, facteur à Auriac, et leurs enfants; M. et Mme Jean Bordenave (de Carrère) et leur fils; M. et Mme Despau (de Thèze) et leur fils; M. et Mme Capdevielle (d'Asstis) et leurs enfants; Mlle Joséphine Capdevielle, religieuse à Paris, remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister au Service funèbre qui a été célébré pour le repos de l'âme de
Monsieur Ernest BORDENAVE
Caporal-fourrier au 15^e d'infanterie, Mort au Champ d'Honneur le 8 septembre 1917, à l'âge de 21 ans, leur fils, veuve et cousin.

AUX SOIERIES LYONNAISES
22, rue Préfecture, - PAU
CESSATION DE COMMERCE
LIQUIDATION DES MARCHANDISES
GRANDS RABAIS
BAZAR TERRÉ
8, rue Préfecture, - PAU
Réclame du Lundi 10 Décembre 1917 :
LIVRES de COMPTES marges, couverture Annanay... 1.95
Redemandé : VERRINES verre, forme hexagone, pour lampes à essence... 0.55
CHAPEAUX pour dames, forme Américaine, beau feutre gris beige et noir. Le chapeau... 8.95
JUPONS pique, pour dames, avec volant, teintes assorties... 2.95
Grand choix d'éphémérides et agendas pour 1918.

HERNIES
Le bandage GLASER guérit la Hernie. C'est l'affirmation de tous ceux qui, affligés de Hernies, furent guéris grâce à la Méthode rationnelle et curative du célèbre Spécialiste :
En voici d'ailleurs une preuve :
« Monsieur GLASER, 12/9/17. — Je souffrais de puis trente ans d'une forte hernie à droite quand j'eus l'idée d'avoir recours à vous. Depuis sept mois que je porte votre appareil, je n'éprouve plus aucune gêne et malgré mon grand âge, 71 ans, la hernie n'apparaît plus. Pour vous prouver ma reconnaissance, je vous autorise à publier ma lettre. — Joseph PERES, à Garbie par Montferran-Savès (Gers).
Le bandage de M. GLASER est absolument sans ressort et maintient les hernies les plus fortes et les plus anciennes, les réduit et les fait disparaître.
Dans un but humanitaire, l'essai en est fait gratuitement.
Allez tous voir cet éminent praticien à Orthez, 4 décembre, Grand Hôtel.
Bayonne, jeudi 6, Hôt. Paris et Bilbaïna.
Oloron, 7 décembre, Hôtel de la Poste.
Dax, les 8 et 9 décem., Hôtel de la Paix.
PAU, 10 décembre, Hôtel du Commerce.
Tarbes, le 13, H. Darmat et Commerce.
Lourdes, le 14 jusqu'au midi, H. de France.
Brochure franco sur demande à M. J. GLASER, 63 boulevard Sébastopol, à Paris. — Ceintures ventrières pour dé placements de tous organes.

Grand Boucherie Moderne
11, rue Préfecture, PAU
Ancienne Maison Justin BOURDA
Émile LAPEYRE, Successeur
Viande de 1^{er} choix. — Prix Modérés.
5, rue Léon Daran
Thé, - Café, - Chocolat, GOUTERS EXQUIS
VOULEZ-VOUS AVOIR DES
COURONNES
d'un goût parfait, genre artistique, à des Prix défiant toute Concurrence, ACHETEZ-LES DIRECTEMENT A LA
FABRIQUE Donneaud-Bernard
45, rue de la Préfecture à PAU
MÉDAILLE D'OR GRAND PRIX
Paris 1892 Marseille 1893
SAVON DE MÉNAGE non silicaté fabriqué par ouvrier savonnier. Expédition franco contre mandat-poste de 18 fr. les 10 kilos à M. SARDOU André, 2, rue Granoux, Débit de Tabacs, MARSEILLE.

Pour nos Héros !!
"L'ŒUVRE ARTISTIQUE"
28, Rue Saint-Ferréol, Marseille
un agrandissement d'une valeur de 35 fr. à chaque famille qui lui envoie la photographie d'un mort, disparu ou prisonnier.
DANS VOTRE INTÉRÊT N'attendez pas pour faire vos Achats, Tissus très chics Dames, Messieurs, Chalet St-Pierre, 11, Boulevard d'Alsace, Pau.
ON DEMANDE jeunes filles pour confectionner machines à tricoter.
ON DEMANDE pour dehors tricoteuses à façon pour chaussettes.
VENTE VOLONTAIRE
Le jeudi 13 Novembre 1917, à 1 h. 1/2, boulevard d'Alsace-Lorraine, numéro 33, Villa des Tilleuls, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'un mobilier consistant en 25 lits fer : sommiers, matelas laine, traversins, chaises, tables de classe, bancs, vaisselles, batterie cuisine, armoires, tables, livres, piano, fourneau économique.
Le tout au comptant, 5 % en sus.
Le greffier suppléant Canton-Est, J. LACOUR.
ON ACHETERAIT machines rectilignes piéteuses et cotières. — S'adresser rue de Lausatz, 7 bis, chez M. CROSNIER.
HOMME SERIEUX demande emploi : recouvreur de banque, représentant de commerce ou autres. — Adresse au journal.

PAU GALERIES MODERNES PAU
Réclame du Lundi 10 Décembre 1917.
Ouverture de l'Exposition de JOUETS - ETRENNES
BOITE de soldats, carton, pâte incassable, couleurs sans danger... 2.25
La boîte... 2.25
DINETTE faïence décorée, composée de 1 soupière; 1 saladier; 2 plats; 4 assiettes; 3 couverts, 4 menus, 1 paquet potage et 1 paquet thé. La boîte... 3.50
SATIN trame, tous coloris, pour ouvrage; largeur 45 cm. Le mètre... 1.40
VELOURS chasseur, petite côte, nuance mode, pour blouses et confections; largeur 55 cm. Le mètre... 3.75
CACHE-COUL velours frappe, nuances mode, doublé polonaise. La cache-col... 1.25
CHANDAIL marine, côte 2/2, col rabattu, cravate, article très chaud. Le chandail... 8.90
CHAUSSETTES laine mixte, grosse côte article d'usage. La paire... 1.75
SALEPON ou GILET tricot hygiénique laine mixte, naturel. Au choix. La pièce... 5.50
JUPONS flanelle tennis, rayures ciel, rose, gris; volant feston, article chaud. Le jupon... 2.00
SOUTIEN-GORGE batiste blanche, épaulettes ruban, pouvant se laver, toutes tailles. Le soutien-gorge... 3.50
GANTS jersey, pour dames, bonne qualité, 2 boutons pression, blanc, noir et couleurs. La paire... 2.00
AGENDA pour bureau et caisses, forme longue ou carrée, reliure forte. 1 jour à la page... 4.50
2 jours à la page... 2.75
3 jours à la page... 2.00
4 jours à la page... 1.75
Petite semaine... 1.25
SPHÉRIQUE pour 1918, gros bloc, sujets comiques, illustré, chasse, pêche, jardinier. Au choix. Le calendrier... 6.50
L'ALMANACH VERMOT est paru.
SOUFFLET d'appartement verni, formé violon, peau coulé, bout-cuivre. Le soufflet... 2.90
ARE-ETINGELLES, toile métallique bronzée, à 4 feuilles. Les pare-étincelles... 0.50
BRIQUES chauffantes, terre réfractaire vernies. La brique... 1.25
PORTE-BRIQUE for verni noir. Le porte-brique... 1.50
SAVON de Marseille blanc, marque Moto savon en morceaux de 400 gr. environ Barre de 5 k. environ. 1.75 17/99
EXPOSITION DES JOUETS AU PREMIER ÉTAGE

OLD ENGLAND
PAU - Place Royale - PAU
ARTICLES SPÉCIAUX POUR MILITAIRES
VÊTEMENTS en CAOUTCHOUC IMPERMÉABLES
CHAUSSETTES EN LAINE ANGLAISE depuis 2 fr. 95
GANTS EN LAINE ANGLAISE depuis 3 fr. 25
CALEÇONS & GILETS EN LAINE NATURELLE
CHANDAILS LAINE, BLANC ET COULEUR
JAMBIÈRES LAINE HORIZON ET KHAKI
CHEMISES MILITAIRES EN FLANELLE

GUERISON de toutes les affections estomac, foie, intestins, névralgies, insomnie, constipation, rhumatisme, maladies de la peau, etc., par médicaments nouveaux. Pilules purgatives et laxatives infaillibles, Remède radical contre Blennorrhagie, injections hypodermiques sur prescription médicale.
Analyses d'urine. — Prix très modéré.
ARTUS pharmacien 1^{er} classe, 14, rue de Léopold, au 2^e (Hauts-Plantés). Tous les jours de 10 h. à 12 h. et de 12 h. à 5 h.

AU COQ D'OR
ÉPICERIE FINE, 38, Rue de la Préfecture, PAU
On y trouve les meilleurs produits, Jamais plus cher qu'ailleurs, souvent meilleur marché.
EN RECLAME :
THÉ de CEYLON (Peko-orange) extra-choix, paquet 1/4 livre anglaise. 1.60
CHOCOLAT fondant et noisette, les deux plaques... 1.25
On donne les Timbres d'Escompte à tous les clients.

DERNIÈRE HEURE
(Service spécial de L'INDÉPENDANT.)
LES ÉTATS-UNIS CONTRE L'AUTRICHE
Washington. — C'est par 72 voix contre 0 au Sénat et par 36 voix contre 1 à la Chambre que le Congrès Américain a voté la déclaration de guerre à l'Autriche-Hongrie.
KORNILOFF REJOINT KALEDINE
La fidélité des Cosaques.
Petrograd. — Le général Korniloff accompagné de ses cosaques a rejoint Kaledine.
Tous les cosaques sont demeurés fidèles à Kaledine.
LES « BATAILLONS DE LA MORT »
Lausanne. — Le gouvernement maximaliste a ordonné la dissolution des « Bataillons de la Mort » et de quelques formations de cosaques opposés à l'armistice.
LA CATASTROPHE D'HALIFAX
Montréal. — De nombreuses personnes sont convaincues que des Allemands se trouvaient à bord du bateau qui entra en collision le 27 avec un navire chargé de munitions. Des wagons chargés de cadavres sont arrivés à la Morgue d'Halifax.
LES INQUIÉTUDES DE TISZA
Ganève. — Le Comte de Tisza a tenu une importante conférence avec l'Empereur. Il lui a communiqué ses inquiétudes au sujet de la réforme électorale en Hongrie. Il a également exposé ses vues sur la guerre et sur les conclusions de la paix.
SUR LE FRONT ITALIEN
L'effort d'Hoetzendorf.
Rome. — Des informations obtenues par des prisonniers tendent à prouver que le maréchal Hoetzendorf porte son effort dans la direction de Trente et de Venise.
INCENDIE
Toronto. — Un incendie a éclaté dans les chantiers maritimes de Polson. Il y a 20.000 dollars de dégâts. Le travail n'a pas été interrompu.
L'ARMISTICE
La confirmation de Tcherbetcheff.
Petrograd. — Les « Izvestia » publient un télégramme portant la date du 3 Décembre, émanant du général Tcherbetcheff, commandant en chef du front roumain et ainsi conçu :
D'accord avec la Roumanie et le comité de guerre révolutionnaire, j'ai décidé de conclure un armistice avec les puissances centrales sur les frontières russe et roumaine, jusqu'à la conclusion de la paix par le gouvernement central, et pour mener les pourparlers avec les représentants du commandant en chef ennemi. J'ai décidé qu'une commission spéciale représenterait toutes les armées du front, y compris l'armée roumaine, serait déléguée dans ce but.

TROISIEME EMPRUNT DE LA DEFENSE NATIONALE

« Je suis convaincu que tous les citoyens répondront à notre appel. Hésiter à souscrire, ce serait retarder la fin de la guerre en ne donnant pas sur-le-champ au pays tous les moyens de vaincre. »
(Discours de M. KLOTZ, Ministre des Finances, à la Chambre des Députés).

La nouvelle rente française 4 %, exempte d'impôts, garantie contre toute conversion avant le 1^{er} Janvier 1943, est émise à 68 fr. 60. Les souscriptions pour 300 fr. de rente au maximum sont irréductibles et payables immédiatement. Au-dessus de 300 fr. de rente le paiement a lieu : 12 francs en souscrivant ; 56 fr. 60 à la répartition. Le Souscripteur peut demander à bénéficier de la libération en quatre termes échelonnés de la manière suivante : 12 fr. en souscrivant, 20 fr. à la répartition, 17 fr. 20 le 10 mars 1918, 20 fr. le 5 mai 1918. Les coupons sont payables les 16 Mars, 16 Juin, 16 Septembre et 16 Décembre de chaque année.

Prix d'émission : 68 fr. 60
Revenu réel : 5 fr. 83 %

La souscription ouverte le 26 Novembre sera close le 16 Décembre 1917.

La BANQUE DE FRANCE admettra cette rente en garantie d'escompte et d'avances.

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES PARTOUT

Caisse Centrale du Trésor, Trésoreries Générales, Recettes des Finances, Perceptions, Recettes de l'Enregistrement, Bureaux de Postes, Caisse des Dépôts et Consignations, Banque de France, Recette Municipale de la Ville de Paris, Caisses d'Épargne, Banques et Établissements de crédit, Agents de change et Notaires.

deu x mois, les que faite par eux de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont il s'agit sera et demeurera définitivement purgé et libéré entre les mains du requérant de toute hypothèque de cette nature.

Declarant en outre à Monsieur le Procureur de la République que les précédents propriétaires sont indépendamment de Monsieur Rey, vendeur sus-nommé, Mademoiselle Marie-Françoise Marguerite-Isabelle, veuve de Paul Raymond, demeurant à Castetia ; Madame Mourot Françoise-Augustine, veuve Mourot, demeurant à Pau ; Monsieur Mourot Vital, ancien magistrat, demeurant à Pau ; mais que les formalités de purge légale sur l'acquisition faite des dits immeubles par le dit Monsieur Rey, ont été remplies conformément à la loi.

Declarant enfin à tous les sous-nommés que les formalités prévues par le décret ministériel du dix-sept juin mille neuf cent seize, ont été remplies sans opposition, et qu'il est et sera procédé à toutes celles prévues dans l'avis du Conseil d'Etat du neuf Mai mil neuf cent dix-sept.

Pau, le 8 Décembre 1917.
Signé : CHATEAU, Avoué.

LES LIVRES ET LA GUERRE

Antony Puyrenier. — L'Inutile Sagesse ; 1 vol. in-12, chez Engène Figuière, Editeur, 7, rue Cornaille, Paris. — Prix : 2 francs.

Il est assez difficile de classer un ouvrage qui tient à la fois du Montaigne, du La Bruyère, voire du Montesquieu et de « La Vie Parisienne ». A vrai dire, c'est un peu banal caparotum où l'auteur, plein d'idées, d'expérience et de docte savoir, passe du collatage à Vénéloze, de la grammaire et de l'histoire contemporaine à la politesse et à la décence, du régionalisme gas on et périgourdin à de curieux détails autobiographiques.

Tout cela fait, évidemment, un certain remue-ménage où le tohu-bohu des réflexions sur la guerre et mille et un autre sujets voisine avec les apophtegmes, les aphorismes et les axiomes piqués ça et là. Et l'on voit des rosseries comme celles-ci :

« Il y a plus de femmes centenaires que d'hommes du même âge. L'irresponsabilité est conservée. »

« Nous ne croyons au désintéressement d'une femme que quand nous lui avons donné de l'argent. »

« Ou des pensées faisant réfléchir : « Les gens qui marchent droit gênent toujours quelqu'un. »

« — Il y a des ruptures qui attachent fortement. »

« — Le cœur est un fruit lent à mûrir ; on ne le rencontre guère développé dans l'enfance ; il est desséché dans la vieillesse et s'éparouit quelquefois dans l'âge mur. »

Enfin, dans le genre La Bruyère, on pourra savourer cette sorte d'épigramme en éloge posthume :

« Sa modestie lui était imputée à vanité ; sa bienfaisance, à avarice. On ne lui pardonnait pas sa bonne volonté. »

« Très fier et ne reculant ni devant un pauvre logis, ni devant une misère morale, on lui donnait à entendre que ses devoirs en étaient plus grands ; et, comme il connut des heures de dégoût pour avoir oint vilain, on le traitait comme un domestique public qui doit marcher ou crever, et qui, avant tout, ne s'appartient pas à lui-même. Il s'lassa. Il n'était pas parfaitement bon. »

« En intitulant son petit volume « L'Inutile Sagesse », le poète Antony Puyrenier ne s'est pas mépris sur l'« inutilité » d'enseigner à autrui la Sagesse, c'est-à-dire, si l'ose m'exprimer ainsi, l'art d'être heureux en quelques leçons. »

« Pourtant et le lecteur honnête est d'avis qu'il convient de ne pas uniquement songer aux futures restrictions, à coup sûr ne trouvera-t-il pas mauvais qu'on lui signale, ici, à la veille de la Noël 1917, loin des poulardes et des dinde d'un coût raisonnable du temps de paix, un livre, comme dit pittoresquement l'original auteur, « truffé de petites nouveautés en cours d'attente. » — D.

BUREAU DES DOMAINES DE PAU

Adjudication des fumiers à provenir en 1918, des chevaux du dépôt d'Étalons de Gelos.

Le lundi 10 Décembre 1917, à une heure de relevée, à la Mairie de Gelos, il sera procédé, en l'adjudication aux enchères publiques en deux lots de fumiers à provenir en 1918, des chevaux du Dépôt d'Étalons de Gelos.

On peut prendre connaissance du cahier des charges, soit à la Mairie de Gelos, soit au Bureau des Domaines, 13, rue Marca.

Le Receveur des Domaines, SARROUILHE.

POUR LES CANDIDATS AUX FONCTIONS PUBLIQUES

Examens et concours.

Emplois réservés aux Mutilés et Réformés n° 1.

Rédacteur stagiaire au Ministère du Travail. — Date du concours : Juillet 1918. — Âge maximum : 40 ans. — Traitement de début : 2.000 fr. — Baccalauréat ou diplôme équivalent exigé.

Commis à l'Assistance publique. — Date officielle : du 1^{er} janvier au 15 mars 1918. — Âge maximum : 40 ans. Traitement : 2.000 à 5.000 fr. — Donne droit à pension. Emploi classé dans la 3^e catégorie.

Concours à titre civil.

Ecole d'Application du Ganie maritime. — Date officielle : 24 Décembre 1917.

Certificat d'Aptitude pédagogique. — Date officielle : 20 Février 1918.

Joindre un timbre de 0 fr. 15 et ne pas oublier de mentionner sa qualité de lecteur de « L'Inéditant des Basses-Pyrénées ».

Les Directeurs de l'Ecole Universelle ont bien voulu également s'engager à adresser à tous ceux de nos lecteurs qui leur en feront la demande accompagnée de 2 fr. 50 en timbres-poste ou mandat pour tous frais, l'Annuaire Carus (livre des candidats et candidates aux emplois administratifs) un fort volume de 1.056 pages de texte compact donnant tous les renseignements utiles sur toutes les fonctions publiques concours admission, traitement, avenir, etc...

Cet Annuaire est accompagné d'un supplément concernant spécialement les Mutilés et Réformés de Guerre.

1^{er} RÉGIMENT D'INFANTERIE (DEPOT COMMISSION) ET 3^e SECTION D'AVIATION

Commission des Ordinaires.

Le jeudi 27 Décembre 1917, à 10 heures, il sera procédé à la caserne Bernadotte à Pau (Bureau de la Commission des Ordinaires), à la mise en adjudication de la fourniture de la viande fraîche nécessaire pour la période du 1^{er} Février 1918 au 30 Avril 1918.

Les personnes qui désirent prendre part à cette adjudication devront le faire connaître, par écrit, au Président de la Commission des Ordinaires, avant le 20 Décembre 1917 et remettre en même temps : 1^o un certificat de nationalité française ; 2^o un extrait du rôle des contributions directes (patentes) ; 3^o un extrait du casier judiciaire, les trois pièces de 1917. Dans le cas où des soumissionnaires seraient représentés par des mandataires, la procuration sera exigée avant le dépôt de la soumission.

Le cahier des charges pour cette fourniture est déposé au Bureau de la Commission des Ordinaires, où les personnes qui le désirent peuvent en prendre connaissance tous les jours, de 14 heures à 17 heures. La soumission (modèle réglementaire) est également mise à la disposition des soumissionnaires.

Le Capitaine Président de la Commission des Ordinaires, MOTAIS.

Etude M^{re} MAISONNIER, Notaire à Pau.

A VENDRE

BELLE VILLA de construction récente près du centre de la Ville. Chauffage central Joli Jardin. Vue des Pyrénées. S'adresse au dit M^{re} MAISONNIER, Notaire.

HOTEL DE LONDRES A PAU Avenue Gaston Phoebus, O. PÉRES, Propriétaire BELLE SITUATION AU MIDD Jardin attenant.

JE DONNE secret p^r guérir p^r le lit et ulcères. Maison BUIROT, L. 4, Nantes.

ON DEMANDE piano en location pour plusieurs mois et petit piano occasion. — Adresse au Journal.

CHIENNE des Pyrénées, 18 mois environ à Vendre. Adresse au journal.

CIDRE

Supérieur, la pièce 220 litres. Fr. 90 ANTOINE, Le Maus (Sarthe)

Communes d'Asson et d'Arthez-d'Asson (canton de Nay-Ouest, B.-P.)

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES le Dimanche 9 Décembre, à 11 h., A LA MAIRIE D'ASSON

Il sera vendu une coupe Bois de Hêtre, d'une superficie de 532 hectares, Quatre Millions de Pieds environ, pouvant faire traverses, poteaux télégraphiques et de mines, beau taillis pour chauffage ou charbon.

Mise à prix : 150.000 fr. plus 6 % pour les frais. Le tout au comptant.

Aides-Comptables, Surveillants de travaux, Employés d'hôtels, Ouvriers vanneriers, Cordonniers, Sandaliers, Chausseurs d'auto, etc., demandent emplois. — S'adresser Ecole des Mutilés, 11, rue Raymond Planté à Pau.

FOURRURES

Maison Jean HOO (d'Arudy), Confections, réparations et transformation en tous genres. Magasin de vente ouvert le Lundi toute la journée, Jeudi et Samedi après midi seulement, à Pau, 2, rue des Arts, au lieu de 1, rue Gambetta.

FANTAISIES PARISIENNES

17, rue Carnot, - PAU

Bijouterie - Parfumerie - Parnes Grand choix de Parures et de Colliers, Haute Fantaisie.

SCULPTURE, MARBRERIE, DÉCORATIONS

Mme Veuve Paul CAFDEVILLE et ses fils

41, rue Bayard (près le Cimetière).

CONSTRUCTION DE CAVEAUX & CHAPELLES

CHEMINES MARBRE, STAFF, PANTON-PIERRE

Fabrique de Pierres, Crauses et Buses en Ciment Armé

OPTIQUE MÉDICALE

Verres de tout 1^{er} Choix

Yeux Artificiels

Grand choix en Collections

Exécution d'après nature. — Ressemblance garantie. — Fournisseur des Hôpitaux civils et militaires et des Cliniques Ophthalmologiques.

Maison DAIGNAS, 14, rue Taylor, PAU

Exécution d'après nature. — Ressemblance garantie. — Fournisseur des Hôpitaux civils et militaires et des Cliniques Ophthalmologiques.

Maison DAIGNAS, 14, rue Taylor, PAU

Exécution d'après nature. — Ressemblance garantie. — Fournisseur des Hôpitaux civils et militaires et des Cliniques Ophthalmologiques.

Maison DAIGNAS, 14, rue Taylor, PAU

Exécution d'après nature. — Ressemblance garantie. — Fournisseur des Hôpitaux civils et militaires et des Cliniques Ophthalmologiques.

Maison DAIGNAS, 14, rue Taylor, PAU

Exécution d'après nature. — Ressemblance garantie. — Fournisseur des Hôpitaux civils et militaires et des Cliniques Ophthalmologiques.

Maison DAIGNAS, 14, rue Taylor, PAU

Exécution d'après nature. — Ressemblance garantie. — Fournisseur des Hôpitaux civils et militaires et des Cliniques Ophthalmologiques.

Maison DAIGNAS, 14, rue Taylor, PAU

Exécution d'après nature. — Ressemblance garantie. — Fournisseur des Hôpitaux civils et militaires et des Cliniques Ophthalmologiques.

Maison DAIGNAS, 14, rue Taylor, PAU

Exécution d'après nature. — Ressemblance garantie. — Fournisseur des Hôpitaux civils et militaires et des Cliniques Ophthalmologiques.

Maison DAIGNAS, 14, rue Taylor, PAU

Exécution d'après nature. — Ressemblance garantie. — Fournisseur des Hôpitaux civils et militaires et des Cliniques Ophthalmologiques.

Maison DAIGNAS, 14, rue Taylor, PAU

Exécution d'après nature. — Ressemblance garantie. — Fournisseur des Hôpitaux civils et militaires et des Cliniques Ophthalmologiques.

Maison DAIGNAS, 14, rue Taylor, PAU

Exécution d'après nature. — Ressemblance garantie. — Fournisseur des Hôpitaux civils et militaires et des Cliniques Ophthalmologiques.

Maison DAIGNAS, 14, rue Taylor, PAU

Exécution d'après nature. — Ressemblance garantie. — Fournisseur des Hôpitaux civils et militaires et des Cliniques Ophthalmologiques.

Maison DAIGNAS, 14, rue Taylor, PAU

Exécution d'après nature. — Ressemblance garantie. — Fournisseur des Hôpitaux civils et militaires et des Cliniques Ophthalmologiques.

ETUDE DE M^{re} GERMAIN CHATEAU Avoué près le Tribunal Civil de Pau, y demeurant rue Tran, n° 23.

PURGE DES HYPOTHEQUES LEGALES

Suivant exploits du ministère de Caruzah, Huissier à Pau et Gouaillier-Dier, Huissier à Nay, en date des 6 et 7 décembre, mois courant, M. Jean-Marie-Pierre Lannes, originaire de 1300-Silhem (Hautes-Pyrénées), négociant, demeurant et domicilié à Saint-Just-en-Chaussée (Oise), lequel fait élection de domicile à Pau, rue Tran, numéro vingt-trois, en l'étude de M^{re} G. Chateau, avoué près le Tribunal Civil de la dite ville, y demeurant, a fait signifier à M^{re} Madame Marie-Françoise-Adrienne L'Ance, sans profession épouse de Monsieur Emmanuel Jean-Paul Rey, la dite dame demeurant et domiciliée avec lui à Nay ;

Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal Civil de Pau.

Copie de l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal Civil de Pau, le dix-neuf Novembre mil neuf cent dix-sept, enregistré à Pau le 20 novembre 1917, folio cinquante-deux, car se seize, par le receveur qui a perçu les droits, contenant le dépôt fait au greffe le dix-neuf Novembre, même mois, de la copie collationnée, dûment enregistrée, d'un acte de vente passé devant M^{re} Henri Loustau, Notaire à Pau, le trent et juillet mil neuf cent dix-sept, enregistré, et transcrit au bureau des hypothèques de Pau, le quatre août suivant, volume mille trois cent vingt, numéro vingt-sept, le dit acte

contenant vente au profit de Monsieur Lannes sus-nommé par Monsieur Emmanuel-Jean-Paul Rey, Chevalier de la Légion d'Honneur, propriétaire, rentier, notaire honoraire, Maire de Nay, membre du Conseil Général des Basses-Pyrénées, demeurant et domicilié à Nay, et consistant de Pau, d'un domaine rural appelé « De Gère » situé à Nay et à Asson, composé de bâtiments d'habitation et d'exploitation, d'un moulin, d'un four et de terres en nature de sol de ceintements, canaux, cours, jardins, prairies, vignes, verger, bois taillis, bois futaie, labour, broussailles, pâtures incultes et autres natures s'il en existe, d'une contenance totale de quarante-quatre hectares, quatre-vingt-dix ares trente-cinq centiares environ. Les immeubles et d'iceux désignés figurent aux matrices cadastrales, savoir : de la commune de Nay, section A, sous les numéros 353 bis, 354, 365 p, 368 p, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378 p, 379 p, 380 p, 380 p, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 393, 394, 395 p, pour un contenance de dix-huit hectares soixante-onze ares cinq centiares.

Et de la commune d'Asson, section A, sous les numéros 1, 2, 3, 4, 23, 30, 31, 32, 36, 37, 149 et 150, pour une contenance de vingt-six hectares dix-neuf ares trente centiares. Observation faite que le cadastre de Nay indique les numéros 368 p, 370 et 371, alors que l'acquisition ci-après visée fait mention non de ses numéros mais de numéros 396 et 396 ; mais dans l'esprit des parties il ne peut y avoir aucune confusion, la présente vente embrassant

la totalité de l'acquisition faite par Monsieur Rey, de Mme Raymond, étant bien expliqué que la propriété vendue est limitée par le mur de clôture qui part du concierge jusqu'au Bézé, à l'exception cependant d'un petit lopin de terre, situé sur le bord du Bézé, aliéné depuis par Monsieur Rey, en faveur d'un Monsieur Sayous, de Nay. Monsieur Rey et ses ayants-cause, propriétaires exclusifs de la digue, auront, lorsqu'ils le jugeront à propos, le droit d'exhausser de vingt centimètres la dite digue et le même Monsieur Rey ou ayants-cause, y encourront aucune responsabilité du chef de la digue ou du fait des inondations. Les dits immeubles sont transmis avec tous les droits et facultés qui y sont attachés, avec toutes les servitudes actives et passives s'il en existe, et avec leur plus ou moins de contenance, la différence, s'il y en a, entre la contenance réelle et celle exprimée ne devant point modifier les présentes, lors même qu'elle excéderait un vingtième. Monsieur Rey déclare qu'il n'a créé aucune servitude passives sur les immeubles vendus, et que celles pouvant les grever doivent de la situation des lieux ou du fait des précédents propriétaires, les immeubles ont été vendus par Monsieur Rey à Monsieur Lannes, outre les charges.

Leur déclarant que la présente notification leur est faite conformément à l'article deux mille cent quatre-vingt-quinze du Code Civil, pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale, qu'ils aviseront dans le délai de

VENTE DE MEUBLES
d'Occasion et Neufs
ANTIQUITÉS - BIBELOTS - ACHAT - ÉCHANGE
OB JETE POUR CADEAUX
Jules COUX
42 & 44, rue de la Réfectoire, - PAU
PRIX RÉDUITS

ORTHOPÉDIE - INSTRUMENTS DE CHIRURGIE - PROTHÈSE
A. COUDIERC MÉCANICIEN ORTHOPÉDISTE
Ex contre-maître des Maisons DUBOIS et COLLIN, de Paris
Inventeur du nouveau pilon rétractile à poulies de réflexion, modèle extra léger (1500 gr.) cet appareil est appliqué d'une façon parfaite quel que soit le degré de l'impuissance, énorme avantages sur les modèles existant déjà, permet au mutilé une marche facile avec le minimum de fatigue.
Bras, jambes, pieds articulés supérieurs aux modèles de prothèse ordinaires. Nouvelle jambe artificielle le plus rigoureusement prothétique, sa légèreté, ses mouvements automatiques en font un appareil de prothèse complet, irréprochable.
ATELIER ET BUREAU : 9, RUE SERVIEZ. - PAU

ROSELILLY
du Docteur CHALIN
Poudre de Riz LIQUIDE
Fait Disparaître Les RIDES
avec le même facilité que la gomme sifon au trait de coupe.
Fraisement à la fois et à la fois. DÉTACHÉMENT, à la serviette.
Vente dans toutes les Pharmacies, Parfumeries et Grande Magasins.

Envoyez aux soldats du front et aux prisonniers en Allemagne des
PETITS PALOIS et des **PAU-OKES**
gâteaux fins se conservant frais plus d'un mois, spécialité de la Pâtisserie P. Lourau
12, rue Serviez.
La Maison se charge des envois, même en Allemagne.
CAZABAN
Menuisier Ébéniste
PAU - 11, rue Jeanne-d'Arc, 11 - PAU
REPARATION DE MEUBLES
POSE DE TABLEAUX, GLACES, etc.
- Prix Modérés -
Pau. - Imprimerie Gare-Haristoy.
Le Gérant : L. MINGENETTE.

HERNIES BAS VARICES CEINTURES
MAISON DAIGNAS
Fournisseur de l'Hôpital Civil et Militaire de Pau ; des Sociétés de Secours aux Blessés Militaires ; Fournisseur titulaire du Bureau de Bienfaisance ; de l'Asile St-Luc, et de la Cie du Chemin de fer du Midi.
MAISON DE FABRICATION : 14, Rue Taylor, PAU
Médaille d'Or, Exposition Internationale de Paris.
BANDAGES Application parfaite Traitement des Hernies les plus rebelles.
BAS A VARICES Les mieux supportés Le plus recommandés par le Corps Médical.
BANDAGES sans ressort de jour et de nuit BESVETTES
Corsets Orthopédiques. Bras et Jambes Artificiels.
Téléphone 1-47 Rue Taylor, 14, - PAU Téléphone 1-47

Ateliers spéciaux de Réparations d'Horlogerie, Bijouterie, Optique
Garantis deux ans sur Facture. - Prix de Fabrique.
Ouvrier spécial pour la Bijouterie.
Aux Ouvriers Réunis
Annonciement Place Gramont rue Tran. - Travaux délimitivement existant à PAU depuis 1906
Maison de confiance fondée en 1906, située à Pau (Carré des Halles Centre) TRAVAUX LIVRÉS LE MÊME JOUR
Nos Ateliers sont les plus importants et les mieux installés de la Région. — Outillage moderne perfectionné. — Réparations de Répétitions Chronographes et Phonographes.
Achats de vieil Or (de 2 à 3 francs le gramme). Argent, Platine, Diamant, Vente de montres Réveils, Pendules en tous genres et tous prix (garanties de 5 à 10 ans), Sautoirs, Chaînes, etc.
Montres et Réveils réclame... 2.70 | Verres de Montre double... 0.10 | Nettoyages de Réveils... 1.50 | Soudures... 0.15
Réparés et réglés... 4.00 | Grandressort supérieur... 1.00 | Ressorts... 0.75 | de Cylindres et Pendules, depuis... 2.00 | Epingles... 0.20
Nos Ateliers AUX OUVRIERS RÉUNIS (Place Gramont rue Tran, 50) ayant été supprimés, nos seules adresses à Pau, sont : 23, rue Carnot